



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Situation des assistants de service social de l'éducation nationale

Question écrite n° 16905

### Texte de la question

M. Jean-Luc Bourgeaux appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la situation des assistants de service social de l'éducation nationale. Alors qu'ils accomplissent des missions essentielles comme la lutte contre le décrochage scolaire, la lutte contre l'absentéisme, la protection de l'enfance et de nombreuses actions de prévention, les assistants de service social sont aujourd'hui confrontés à des conditions de travail rendues difficiles et dégradées en raison du déficit en personnel et souffrent d'un manque de reconnaissance de leur implication de la part des pouvoirs publics. Ce sont pourtant les interlocuteurs de référence au sein des établissements scolaires apportant expertise et conseils à l'institution. Dans son discours de politique générale, le Premier ministre a mis en exergue le travail remarquable des infirmières scolaires en concluant à la nécessité de recruter davantage mais a omis de souligner le travail essentiel des assistantes de service social de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Ces professionnels regrettent que leurs compétences ne soient pas reconnues et se considèrent comme les « oubliés d'un système », alors qu'ils sont présents sur toutes les problématiques sociales en milieu scolaire. Afin d'assurer au mieux leurs missions et de couvrir l'ensemble du territoire, ces professionnels demandent l'ouverture de postes supplémentaires. Au-delà de l'intérêt évident pour les élèves et leurs familles, ces créations de postes seraient aussi de nature à améliorer les conditions de travail, notamment en matière de déplacements, pas nécessairement pris en charge. De même, en matière de reconnaissance, les assistants de service social attendent la revalorisation des grilles indiciaires à hauteur de la catégorie A type, l'attribution du complément de traitement indiciaire, le maintien et la valorisation des services sociaux au sein du ministère de l'éducation nationale, sans aucune restructuration en équipe médico-sociale, et aussi la création de postes dans les 3 services sociaux des ministères. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour assurer la reconnaissance de l'action des assistants de service social dans l'éducation nationale et garantir leur présence suffisante sur le territoire pour mener à bien leurs missions auprès des élèves.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Bourgeaux](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (7<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16905

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** [Éducation et jeunesse](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation et jeunesse](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 avril 2024](#), page 2713

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)